

## **LA CONDAMNATION DE LA FNSEA (et de cinq autres organisations agricoles) par la commission européenne (avril 2003)**

*Nous savions, à travers le projet FISCHLER, que l'ultra libéralisme de la Commission Européenne n'était plus à démontrer. Mais cette fois, c'est le syndicalisme lui-même qui est ouvertement attaqué. A quand l'illégalité de toutes les formes d'accords interprofessionnels, considérés comme « anti concurrentiels » ?*

« Un accord sur les prix et une restriction aux importations font partie des violations les plus graves du droit de la concurrence européen » telle est l'interprétation de la Commission Européenne et de son Commissaire Mario MONTI des événements de l'automne 2001. Pour comprendre la sévérité de la sanction, petit rappel des faits.

### **La crise**

A l'automne 2001, au paroxysme de la deuxième crise de l'ESB, la Commission européenne, empêtrée dans des considérations éthiques, s'est montrée incapable de gérer le marché de la viande bovine : effondrement des prix payés aux producteurs (jusqu'à -30%), augmentation des importations de viandes à bas prix issus de troupeaux laitiers, hausses de prix pour les consommateurs, comme si la distribution avait décidé de compenser des baisses de volumes par des augmentations de prix.

### **L'accord du 24 octobre 2001**

Devant cette situation très grave, la FNSEA, les JA, la FNB et la FNPLait ont pris leurs responsabilités d'organisations syndicales en engageant, à la demande expresse du gouvernement de l'époque, des négociations avec l'aval de la filière viande bovine.

Ces négociations débouchèrent sur un accord, conclu dans la transparence, qui permit la levée des actions syndicales et le retour au calme :

- ⌚ une grille de prix d'achat pour les vaches de réforme correspondant aux prix de retrait communautaires, prix que la Commission avait elle-même fixés sans se donner les moyens de les faire respecter.
- ⌚ Un engagement provisoire de suspension des importations.

### **La décision de la Commission**

Certes la Commission reconnaît que la situation des éleveurs était difficile, mais pas au point de fixer des prix minimums. D'ailleurs, comme elle l'écrit dans sa décision : « La crise qui a traversé le secteur de la viande bovine est avant tout fondée sur un déséquilibre massif entre l'offre et la demande. La fixation d'un prix minimum d'achat ne remédie en rien à cette situation. En effet, elle n'affecte pas le volume de l'offre, largement excédentaire ; une augmentation des prix minima pourrait même conduire à une diminution de la demande, ce qui ne ferait qu'accroître l'écart entre l'offre et la demande ».

Voilà un credo libéral tel qu'on l'enseigne dans les bonnes écoles et qu'il faut dédier, en forme d'épithète, aux milliers d'éleveurs qui ont été ruinés au cours de cette période, le désespoir ayant conduit plusieurs d'entre eux au suicide.

Au terme d'une instruction d'une rapidité inaccoutumée, la Commission vient de faire connaître son verdict : les éleveurs sont coupables, et les organisations professionnelles qui les défendent devront acquitter des amendes extravagantes (12 millions d'euros pour la seule FNSEA) qui remettent en cause leur existence même. A titre de comparaison, le même jour pour une entente entre pétroliers, le groupe

français TOTAL-FINA a été condamné par la DGCCRF à une amende du même montant (12 M d'euros) alors que le chiffre d'affaires du groupe Total Fina est de 100 milliards d'euros, soit 8500 fois le budget de la FNSEA !

Pour la Commission de Bruxelles, les 200 000 éleveurs de bovins français, dont le revenu annuel moyen est de 8 000 € (déjà un des plus faibles de France), constituent un redoutable cartel organisé par des syndicats professionnels qui, en défendant le prix payé aux producteurs, portent un préjudice grave à l'ensemble des consommateurs européens.

### ***La réaction de solidarité des agriculteurs Français***

En réaction immédiate à cette extravagante condamnation, nous nous sommes retrouvés le 7 avril, sur un lieu hautement symbolique : le Pont de l'Europe à Bonneville. Avec les JA, c'est une centaine d'agriculteurs de Haute-Savoie qui sont venus manifester symboliquement leur soutien à la FNSEA et au CNJA, en même temps que 84 autres départements. Merci à tous ceux qui ont pu y participer, malgré une mobilisation « au pied levé ».

### ***Conclusion***

Dans toute cette affaire, la FNSEA a agi en organisation responsable. Elle a canalisé le mouvement de révolte en gérant une sortie de crise, remplissant ainsi la fonction qui doit être celle d'un corps intermédiaire dans une démocratie moderne. Cette crise est largement imputable aux négligences de la Commission qui, depuis le début de la crise de l'ESB a préféré privilégier la liberté du commerce par rapport à la santé des consommateurs et au revenu des producteurs. Cette sanction illustre la dérive ultra libérale de la Commission. Aujourd'hui, les paysans sont sanctionnés pour avoir défendu leurs prix, donc leurs revenus. Demain, on voudra interdire aux partenaires sociaux de négocier des conventions collectives sous prétexte que le travail est une marchandise comme les autres, soumise à la seule loi du marché. On savait que le libre échange et la déréglementation constituaient la seule idéologie de l'oligarchie bruxelloise. On sait désormais que la répression syndicale fait également partie de sa panoplie.

Source : FNSEA